

Publication du décret et des arrêtés relatifs à l'attribution de 20 TWh de volumes d'ARENH supplémentaires pour 2022 : mise à jour de l'impact sur les perspectives d'EBITDA 2022

Le Gouvernement a publié le 12 mars 2022 au Journal Officiel le décret et les arrêtés datés du 11 mars 2022 relatifs à l'attribution de 20 TWh de volumes d'ARENH supplémentaires pour 2022.

Le décret prévoit que pour bénéficier des volumes additionnels d'ARENH sur la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 au prix de 46,2 €/MWh, les fournisseurs éligibles devront vendre à EDF un volume équivalent à celui qui leur sera cédé par EDF au titre de cette attribution supplémentaire, à un prix égal à la moyenne des cotations sur les marchés de gros enregistrés entre les 2 et 23 décembre 2021 du produit base calendaire pour livraison d'électricité en France métropolitaine continentale portant sur l'année 2022, soit 257 €/MWh. La CRE répartira les volumes additionnels d'ARENH entre les fournisseurs selon une répartition identique à celle qui avait été retenue au titre de la période de livraison ayant débuté le 1^{er} janvier 2022.

Cette décision fixe le prix de rachat par EDF des volumes additionnels d'ARENH de 20 TWh devant être mis à disposition des fournisseurs en 2022. L'impact des mesures réglementaires annoncées le 13 janvier 2022¹ et³ sur l'EBITDA du Groupe pour 2022 avait été estimé, à titre illustratif, à environ -8,4 Mds€ sur la base des prix de marché au 31 décembre 2021. Sur la base des modalités définies dans le décret, et dans l'état des informations dont le Groupe dispose, l'estimation de l'impact sur l'EBITDA du Groupe pour 2022 est réévaluée à environ -10,2 Mds€².

Par ailleurs, le Groupe avait mis à jour le 7 février 2022 son estimation de production nucléaire en France pour 2022 à 295 – 315 TWh. L'impact sur l'EBITDA 2022 du Groupe de la baisse de production par rapport à 2021 avait été estimé, lors de la présentation des résultats annuels³ et à titre illustratif, à environ -11 Mds€ sur la base des cotations des prix à terme 2022 du 31 décembre 2021. Toujours à titre illustratif, dans l'état des informations dont le Groupe dispose et sur la base des prix à terme 2022 au 11 mars 2022, l'estimation de l'impact de la baisse de production sur l'EBITDA du Groupe pour 2022 est réévaluée à environ -16 Mds€.

EDF maintient ses objectifs à fin 2023 d'endettement financier net / EBITDA d'environ 3 fois et de dette économique ajustée / EBITDA ajusté⁴ de 4,5 à 5 fois⁵.

L'ampleur et la diversité des risques auxquels le Groupe doit faire face, notamment dans un contexte de marché extrêmement volatil, et les études et travaux que le Groupe doit réaliser sur le parc nucléaire français en lien avec les phénomènes de corrosion sous contrainte récemment identifiés, sont susceptibles de peser sur la capacité du Groupe à atteindre ces objectifs. Par ailleurs, dans la situation actuelle, les impacts des effets du conflit ukrainien et des tensions géopolitiques associées sur les risques de toute nature sont difficilement quantifiables.

Ce communiqué de presse est certifié. Vérifiez son authenticité sur medias.edf.com

¹ Voir CP « Mesures exceptionnelles annoncées par le gouvernement français » du 13 janvier 2022

² Impact lié aux mesures réglementaires annoncées le 13 janvier 2022. Ce montant intègre un effet du report tarifaire sur le cash-flow 2022 estimé à environ -0,9 Mds€.

³ Voir CP « Résultats annuels 2021 » du 18 février 2022

⁴ A méthodologie S&P constante

⁵ Sur la base du périmètre et des taux de change au 01/01/2022. À environnement réglementaire constant (plafond ARENH à 100TWh), avec une hypothèse de prix à terme 2023 au 31 décembre 2021, et compte tenu d'une hypothèse de production nucléaire 2022 et 2023 telle qu'annoncée dans les communiqués de presse des 7 et 11 février 2022.

A propos d'EDF

Acteur majeur de la transition énergétique, le groupe EDF est un énergéticien intégré, présent sur l'ensemble des métiers : la production, le transport, la distribution, le négoce, la vente d'énergie et les services énergétiques. Leader des énergies bas carbone dans le monde, le Groupe a développé un mix de production diversifié basé principalement sur l'énergie nucléaire et renouvelable (y compris l'hydraulique) et investit dans de nouvelles technologies pour accompagner la transition énergétique. La raison d'être d'EDF est de construire un avenir énergétique neutre en CO2 conciliant préservation de la planète, bien-être et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants. Le Groupe participe à la fourniture d'énergie et de services à environ 38,5 millions de clients ⁽¹⁾, dont 29,3 millions en France ⁽²⁾. Il a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires consolidé de 84,5 milliards d'euros. EDF est une entreprise cotée à la Bourse de Paris.

(1) Les clients sont décomptés depuis 2018 par site de livraison ; un client peut avoir deux points de livraison : un pour l'électricité et un autre pour le gaz.

(2) Y compris ÉS (Électricité de Strasbourg) et SEI.

N'imprimez ce message que si cela est absolument nécessaire.

EDF SA
22-30, Avenue de Wagram
75382 Paris cedex 08
Capital de 1 619 338 374 euros
552 081 317 R.C.S. Paris

www.edf.fr

CONTACTS

Presse : Service-de-presse@edf.fr / 01 40 42 46 37

Analystes et Investisseurs : 01 40 42 40 38